

Annexe 2 des BCR de Novartis

Glossaire des termes de protection des données utilisés dans les BCR et leur application

« **Autorité de contrôle** » désigne l'Autorité de contrôle RGPD d'un pays de l'EEE+.

« **Autorité de contrôle chef de file** » désigne l'Autorité de contrôle en France.

« **Autorité de contrôle compétente** » désigne l'Autorité de contrôle compétente et l'Autorité de contrôle du pays de l'EEE+ à l'origine d'un Transfert de Données à caractère personnel au titre de ces BCR.

« **Catégories spéciales de données** » désigne les Données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, le numéro de sécurité sociale, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne, ou des données concernant la santé – y compris les données collectées pour les essais cliniques et le traitement des données génétiques ou biométriques qui identifient un individu de manière unique. Dans certains pays, dont la Suisse, la collecte de Données à caractère personnel qui permet d'évaluer les caractéristiques essentielles, les traits et la personnalité de la Personne concernée est protégée comme les Catégories spéciales de données.

« **Clauses contractuelles types** » désigne les Clauses contractuelles types de protection des données adoptées par la Commission européenne ou une Autorité de contrôle et approuvées par la Commission européenne conformément à l'article 46-2 (c) et (d) du RGPD et, le cas échéant, modifiées pour se conformer au droit suisse.

« **Décision d'adéquation** » désigne une décision émise par la Commission européenne ou une autre institution compétente en vertu du Droit applicable à la protection des données de l'EEE+ selon lequel un pays ou une région ou une catégorie de destinataires dans ce pays ou cette région est considéré comme offrant un niveau « adéquat » de protection des données.

« **Division** » désigne une division interne pleinement opérationnelle et responsable.

« **Données à caractère personnel** » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique), dans la mesure où ces informations se rapportent à une Personne concernée et sont traitées par Novartis.

« **DPDAI** » désigne la fonction Protection des données personnelles, Digital et IA de Novartis, telle que spécifiée à l'Annexe 6 des BCR.

« **Droit applicable à la protection des données de l'EEE+** » désigne les dispositions de la loi contraignante d'un pays de l'EEE contenant des règles relatives à la protection des personnes à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel, y compris les exigences en matière de sécurité et la libre circulation de ces Données à caractère personnel.

« **EEE+** » désigne l'Espace économique européen, y compris tous les États membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et, aux fins de ces BCR, la Suisse.

« **Employé** » désigne une personne employée par une Société Novartis correspondante.

« **Exportateur de données** » désigne une Société Novartis agissant en tant que Responsable du traitement dans la zone EEE+ qui Transfère des Données à caractère personnel, soit directement ou indirectement, par le biais d'un Sous-traitant agissant en son nom, vers une autre Société Novartis établie dans un pays en dehors de l'EEE+.

« **Importateur de données** » désigne une Société Novartis établie en dehors de l'EEE+ à destination de laquelle des Données à caractère personnel sont Transférées.

« **LPD** » désigne la Loi fédérale suisse sur la protection des données.

« **Novartis France** » désigne Novartis Pharma SAS, 8 rue Henri Sainte-Claire Deville, 92500 Rueil-Malmaison, France (SIRET 41034907000178), filiale française du Groupe Novartis.

« **Objectif professionnel légitime** » désigne un objectif qui est directement ou indirectement lié aux activités professionnelles de Novartis et qui n'interfère pas excessivement avec les droits et libertés fondamentaux de la personne. Un Objectif professionnel légitime peut inclure la conformité avec les obligations légales, réglementaires ou éthiques applicables à une Société Novartis.

« **Personne concernée** » désigne les Personnes concernées telles que définies à l'Annexe 1 des BCR.

« **Responsable du traitement** » désigne une Société Novartis ou un tiers, qui seul ou conjointement avec d'autres détermine les finalités pour lesquelles et la manière selon laquelle les Données à caractère personnel sont, ou seront, Traitées ; lorsque les finalités et les moyens du Traitement sont déterminés par les lois ou les réglementations nationales ou européennes, le Responsable du traitement ou le critère spécifique permettant de l'identifier peut être déterminé par la législation nationale ou européenne.

« **Sous-traitant** » désigne une Société Novartis ou un tiers qui Traite des Données à caractère personnel pour le compte et selon les instructions du Responsable du traitement.

« **Traitement** » ou « **Traité** » désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

« **Transfert** » ou « **Transféré** » désigne toute communication de Données à caractère personnel, y compris l'accès, à un Responsable du traitement ou à un Sous-traitant dans un pays non-membre de l'EEE+. Cela peut comprendre, mais sans toutefois s'y limiter, la communication active, la distribution et la publication, la consultation ou l'accès, y compris à distance, par des moyens manuels, informatiques ou verbaux.

Historique des versions

Date d'entrée en vigueur	Propriétaire	Version	CNIL
3 juillet 2012	Groupe Protection des données	1.0	3 juillet 2012
3 septembre 2018	Groupe Protection des données	2.0	3 septembre 2018
20 décembre 2024	Responsable Protection des données, Digital et IA Compliance Région Europe	3.0	20 décembre 2024